

## Séance du 14 décembre 2015

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle de l'école Germain-Caron, lundi le 14 décembre 2015 à 20h00.

Sont présents : Mme Manon Champigny,  
Mme Jocelyne Bouchard  
M. Richard Mireault,  
Mme Jocelyne Calvé  
M. Jacques Martin,  
M. Pierre Brunelle,

tous conseillers et formant la totalité du conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

2015-12-150

### **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur motion de Mme Jocelyne Bouchard, appuyée par Mme Jocelyne Calvé.

2015-12-151

### **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Mme Manon Champigny, appuyée par M. Richard Mireault.

2015-12-152

### **Approbation des procès-verbaux**

Il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le procès-verbal du 9 novembre dernier soit approuvé tel que rédigé.

### **Communications du conseil**

2015-12-153

### **Demande d'avis à la MRC**

Le nombre de demandes de dérogations mineures augmentant de façon significative depuis quelques mois, il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le conseil demande au service d'aménagement de la MRC de D'Autray de déterminer s'il y a lieu de modifier nos règlements ou d'établir des règles directrices afin guider les décisions du comité consultatif d'urbanisme et du conseil municipal.

2015-12-154

### **Avis de motion (terrains de camping)**

M. Jacques Martin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil il présentera ou fera présenter un règlement de modification au règlement de zonage afin de modifier dans le sens de l'avis produit par M. Bruno Tremblay dans sa lettre du 7 décembre dernier concernant les usages permis sur les terrains de camping.

2015-12-155

**Demande de dérogation mineure (M. Jacques Fisette)**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure déposée par M. Jacques Fisette et visant l'acquisition d'une partie d'un terrain dérogoire voisin;

**CONSIDÉRANT** que le terrain actuel de M. Fisette a une superficie de 1 105.1 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT** que la superficie à être acquise ne mesure que 134.5 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT** que cette dernière superficie est occupée par les propriétaires de terrain de M. Fisette depuis plus de trente ans;

**CONSIDÉRANT** que les deux propriétaires concernés sont d'accord pour cette transaction qui viendrait régulariser l'occupation du sol actuelle;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par M. Pierre Brunelle, et résolu unanimement que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée par M. Jacques Fisette et visant l'acquisition d'une partie d'un terrain dérogoire voisin.

2015-12-156

**Demande du Club de Motoneige Mastigouche inc.**

Suite à la demande d'autorisation du Club de motoneige Mastigouche inc. de traverser la route 349 à la hauteur du chemin des Castors, il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le conseil municipal accorde la permission demandée.

2015-12-157

**Entente lac Maskinongé et ses tributaires**

**ATTENDU** que la municipalité de Mandeville, la municipalité de Saint-Didace, la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la municipalité de Ville de Saint-Gabriel se sont prévaluées des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure, le 12 mai 2015, une entente relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé;

**ATTENDU** que le Comité sur la gestion des accès au lac Maskinongé et ses tributaires, résultant de l'entente inter municipale relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé, est formé d'un représentant élu de chacune des municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, de Ville de Saint-Gabriel, de Mandeville et de Saint-Didace;

**ATTENDU** que le Comité sur la gestion des accès au lac Maskinongé et ses tributaires, ayant un mandat d'étude et de recommandation, a déposé le bilan de l'année 2015 sous forme de présentation, à la présente séance de conseil;

**ATTENDU** que le bilan fait état des éléments suivants: la mise en contexte; l'organisation du service à la navigation; la présentation du comité; la présentation des orientations; la présentation des stratégies; la présentation des réalisations; le portait des finances et; les actions proposées;

**ATTENDU** que le bilan contient les demandes financières suivantes: une demande d'allocation de trois milles dollars (3 000\$), à même les surplus générés par le service à la navigation, pour couvrir le surplus de travail non facturé de la municipalité mandataire pour l'année de démarrage 2015; une demande d'allocation, au comité sur la gestion des accès au lac Maskinongé et ses tributaires, d'un fond d'urgence de cinq cents (500\$) pour parer aux imprévus;

**ATTENDU** que le bilan contient, sous le volet réglementation, les propositions d'actions suivantes: la bonification des règlements en vigueur et; l'élaboration d'une réglementation concernant les parcs, espaces verts et le stationnement;

**ATTENDU** que le bilan contient, sous le volet administratif, les propositions d'actions suivantes: l'embauche d'un deuxième patrouilleur nautique lors des journées d'achalandage; l'achat d'une 2e embarcation (bateau) pour permettre, entre autres, la patrouille à deux et la maintenance des bouées; la gestion, l'achat et la mise à niveau des bouées;

**ATTENDU** que le bilan contient, sous le volet intervention, les propositions d'actions suivantes: le début du contrôle des accès privés; et la mise en place d'une zone de protection de 300 mètres au pourtour du lac maskinongé contre la vitesse, le bruit et les vagues surdimensionnées;

**ATTENDU** que le bilan contient, sous le volet sensibilisation, la proposition d'action suivante: la confection d'un dépliant nautique;

**EN CONSÉQUENCE.** il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé M. Pierre Brunelle, **et résolu** :

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Didace souscrive aux demandes et aux propositions d'actions du comité sur la gestion des accès au lac Maskinongé contenues dans la présentation du bilan de l'année de démarrage 2015;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Didace mandate le comité de lui soumettre, lors d'une séance de conseil ultérieure, les projets de règlements, les propositions de modes de gestion et les estimations financières pour l'accomplissement des propositions d'actions présenté dans le bilan de l'année de démarrage 2015.

### **Rapports**

Le secrétaire-trésorier dépose les rapports suivants :

- Permis émis au cours du dernier mois,
- Travaux subventionnés,
- Rapport de la bibliothèque,
- Rapport sur les dons reçus par mes membres du conseil.

### **Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires**

Séance tenante, les membres du conseil déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

**2015-12-158**

### **Subvention pour l'amélioration du réseau routier**

Suite au dépôt du rapport sur les travaux exécutés sur un ponceau de la rue Principale, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux dont le montant subventionné s'élève à 17 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports. Ces travaux exécutés en vertu des présentes dépenses l'ont été sur une route dont la gestion incombe à la municipalité et un dossier de vérification a été constitué.

**2015-12-159**

### **Fête des bénévoles**

Il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu qu'un montant de 1 200 \$ soit alloué pour la réalisation de la fête des bénévoles.

**2015-12-160**      **Équipements de l'ex comité de développement**

Considérant que l'équipement laissé par le Comité de développement n'est pas utile pour la municipalité et qu'elle désire ne plus s'occuper de sa gestion, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que cet équipement soit cédé à Loisirs Saint-Didace.

**2015-12-161**      **Prêt de la salle de la bibliothèque**

La municipalité ne disposant plus de locaux adaptés pour la tenue de réunions de comité, il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par Mme Manon Champigny, et résolu que, lorsque les participants à une réunion auront besoin de la salle d'aisance, il devront être accompagnés par un élu municipal.

**2015-12-162**      **Coûts de la signalisation routière pour la circulation des VTT**

Compte tenu que, suite à une visite de la Sûreté du Québec, la municipalité a dû modifier la signalisation routière afin de la rendre conforme à la loi et puisque cette signalisation est à l'usage exclusif des véhicules tout terrain, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par Mme Manon Champigny, et résolu que le coût net de cette modification, au montant de 1 446.66 \$, soit réclamé au club de VTT.

**2015-12-163**      **Programme AIRRL**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transport a fait connaître son accord de principe suite à la présentation du projet de réfection de la rue Principale dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'amorcer le processus d'attribution du contrat nécessaire à la réalisation des travaux;

**CONSIDÉRANT** que, pour la préparation de travaux de cette envergure, des services de génie civil sont requis;

**CONSIDÉRANT** que la firme GénieCité a déjà effectué des travaux préliminaires dans ce dossier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que les travaux de génie civil nécessaires à la réalisation du projet soient confiés à la firme GénieCité.

**2015-12-164**      **Programme PRIMEAU**

Après avoir pris connaissance des exigences du programme, il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par M. Pierre Brunelle, et résolu que :

- le secrétaire-trésorier soit autorisé à présenter une demande de subvention, dans le cadre du programme PRIMEAU, pour la réfection de l'aqueduc de la rue Principale
- la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et assumera les coûts d'exploitation continus.

**2015-12-165**      **Calendrier des séances 2016**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par Mme Manon Champigny, et résolu unanimement :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016 :

11 janvier	20h00	
8 février	20h00	
14 mars	20h00	
11 avril	20h00	
9 mai	20h00	
11 juin	9h30	
4 juillet	20h00	
15 août	20h00	
12 septembre	20h00	
11 octobre	20h00	(lundi : Action de Grâces)
14 novembre	20h00	
12 décembre	20h00	
19 décembre :	20h00	(budget)

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**2015-12-166**      **Avis de motion (taxation 2016)**

M. Pierre Brunelle donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil il présentera ou fera présenter un règlement établissant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2016.

**2016-12-167**      **Comptes**

Il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 157 522.22 \$, soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

**2016-12-168**      **Représentante à la Crévale**

Sur proposition de Mme Jocelyne Bouchard, appuyée par Mme Jocelyne Calvé, il est résolu que Mme Manon Champigny soit nommée représentante de la municipalité auprès de la Crévale.

**2016-12-169**      **Décontamination de la mairie**

Suite à la demande de soumission pour la décontamination de la mairie, deux soumissions ont été reçues.

Sur proposition de M. Pierre Brunelle, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard, il est résolu que les travaux soient confiés Fongix Décontamination, plus bas soumissionnaire, selon l'offre soumise le 17 octobre 2015.

**Période de questions**

**2015-12-170**

**Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée, suite à l'épuisement de l'ordre du jour, sur motion de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.